



## PRÉFET DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS AU PUBLIC

#### Commune de Honfleur

Le préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020, il est procédé, durant 30 jours, **du jeudi 19 novembre 2020 à partir de 09h00 au vendredi 18 décembre 2020 à 18h00**, à une **ENQUÊTE PUBLIQUE** relative au **projet de la concession de la plage naturelle du Butin à Honfleur** au profit de la commune. La concession représente une superficie de 114 000 m<sup>2</sup> pour un linéaire de 950 m de rivage.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables librement :

- En version numérique sur le site internet dédié [www.registre-dematerialise.fr/2186](http://www.registre-dematerialise.fr/2186) et celui des services de l'État du Calvados [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr) (rubrique « Publications/Avis et consultation du public ») ;
- Sur support papier en mairie d'Honfleur, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse [www.registre-dematerialise.fr/2186](http://www.registre-dematerialise.fr/2186) ;
- Sur le registre d'enquête papier déposé à la mairie de Honfleur aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie :  
**Mairie de Honfleur**  
**place de l'Hôtel de ville**  
**BP 80049**  
**14602 HONFLEUR**

Des postes informatiques connectés sont mis à disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados (10 boulevard du Général Vanier à CAEN, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00) ainsi qu'en mairie d'Honfleur aux jours et heures d'ouverture au public.

Monsieur OZENNE Michel, receveur percepteur du trésor public à la retraite, est nommé commissaire-enquêteur et se tient à la disposition du public pour recevoir les observations des personnes intéressées en mairie d'Honfleur les :

- **Judi 19 novembre 2020 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;**
- **Samedi 05 décembre 2020 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 18 décembre 2020 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).**

Des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire à l'adresse de la mairie, par courriel à l'adresse [mairie@ville-honfleur.fr](mailto:mairie@ville-honfleur.fr) ou par téléphone au 02 31 81 88 00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat du Calvados, en mairie d'Honfleur et à la DDTM du Calvados.

Le préfet du Calvados pourra accorder la concession de plage à la commune d'Honfleur par arrêté préfectoral.